

Karim Laldji est représentant FO à l'usine Semperit à Argenteuil, avec ses collègues il a mené un combat qui a contraint la direction à améliorer le plan social programmé. **P. 8**



COP23 : LES ÉTATS PEINENT À TENIR LEURS ENGAGEMENTS

P. 4

SÉCURITÉ SOCIALE : LE PLFSS 2018 PRÉVOIT UN CERTAIN NOMBRE DE CHANGEMENTS

P. 5

FO HEBDO
N° 3259

Du 15 au 21 novembre 2017

Plus d'infos sur www.force-ouvriere.fr

Une journée de mobilisation pour interpeller le gouvernement

ÉVÉNEMENT P. 2-3

INTERSYNDICALE

Le 16 novembre sera marqué par des grèves et des manifestations à l'appel de plusieurs organisations syndicales et de jeunesse.

CONVERGENCE

Plusieurs fédérations de fonctionnaires se sont jointes à l'appel, augmentant ainsi le rapport de force.

LIBÉRALISME Salariés, jeunes et retraités sont les principaux perdants d'une politique qui accroît les inégalités.



Organisations syndicales et de jeunesse seront dans la rue le 16 novembre pour manifester leur opposition à la politique libérale du gouvernement.

© F. BLANC



Dans l'action le 16 novembre, par des manifestations et des grèves

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Les décrets relatifs aux ordonnances commencent à être connus. Concernant la fusion des IRP – que non seulement nous

ne demandions pas mais que nous condamnons –, elle se traduit par une diminution du nombre de délégués, un volume horaire de délégation globalement

maintenu et la suppression du CHSCT, ce qui est plus que problématique, le CHSCT étant la structure la plus crainte de nombre d'employeurs.

Dans toutes les entreprises où nous sommes présents, il va falloir négocier sur le droit syndical et militer pour obtenir plus de délégués que ne le prévoit le décret, ainsi que la présence de représentants syndicaux de proximité. Rappelons également la mise en œuvre de la mutualisation des heures

Suite page 3



UNE POLITIQUE VISANT À ACCROÎTRE LES INÉGALITÉS AU PROFIT D'UNE MINORITÉ.

Point presse des ministres (de gauche à droite) Gérald Darmanin, Action et Comptes publics, et Bruno Le Maire, Économie, sur le projet de loi de finances 2018, à Paris, le 27 septembre 2017.

ZOOM

Les retraités FO seront aussi dans l'action

Les retraités FO, qui s'étaient mobilisés le 28 septembre contre la hausse de la CSG de 1,7 point prévue au 1^{er} janvier 2018, contre un nouveau gel des pensions pour 2018 et contre la baisse de l'APL, seront aux côtés des salariés et des jeunes lors de la journée d'action du 16 novembre. Car pour l'Union confédérale des retraités FO (UCR FO), ces attaques contre les retraités, qui s'ajoutent à de nombreuses ponctions fiscales ces dernières années, « font partie d'une remise en cause de l'ensemble des droits et garanties obtenus par les salariés depuis 1945 ».

Contre la mécanique néolibérale, FO mobilise le 16 novembre

FO, CGT, Solidaires, FSU, et les syndicats étudiants et lycéens UNEF, UNL et FIDL appellent à la mobilisation le 16 novembre. Objectif : protester contre la « *politique libérale* » menée par le gouvernement, des dispositions inacceptables des ordonnances aux projets pour l'Assurance chômage, en passant par la modération salariale.

La gravité de la situation l'exige, ont estimé FO, la CGT, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF, UNL et FIDL lors d'une réunion intersyndicale le 24 octobre. Ces organisations ont lancé un appel à « *une journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne, par des grèves et des manifestations* », le 16 novembre. Il s'agit de protester contre la « *politique libérale* » du gouvernement. Une politique « *visant à accroître les*

inégalités au profit d'une minorité », précisent les syndicats.

Lors d'une première réunion intersyndicale, le 9 octobre, les représentants syndicaux n'étaient pas parvenus à s'accorder sur une action commune. C'est désormais chose faite. Si la CFDT, la CFTC et l'UNSA ont décliné, ainsi que la CGC, la FSU a rejoint le mouvement.

De nombreuses dispositions des ordonnances réformant le Code du travail sont dans la ligne de mire car elles viennent limiter

les droits des travailleurs. Mais la mobilisation du 16 novembre vise aussi à alerter sur les risques des futures réformes de l'Assurance chômage, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Les syndicats protestent encore contre la modération salariale et la hausse de la CSG.

Des attaques contre le service public et la protection sociale

Et ils s'inquiètent des attaques contre le service public et la pro-

tection sociale. Sans oublier la précarisation de l'emploi et l'avenir des jeunes, avec la sélection à l'entrée de l'université et leurs difficultés à trouver du travail.

La date du 16 novembre a été proposée par les représentants de FO, sur la base du mandat de son Comité confédéral national (CCN) réuni les 28 et 29 septembre à Paris. Dans sa résolution, le parlement de FO considère en effet « *qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire* ». Cette ratification sera au menu de l'Assemblée nationale du 21 au 24 novembre. Auparavant, FO et les organisations syndicales de jeunes qui participent au 16 novembre demandent « *solennellement* » au gouvernement de prendre en considération « *les attentes sociales multiples* » des salariés du public et du privé, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des retraités. À bon entendre. ▀



Les organisations de fonctionnaires avaient déjà manifesté leur mécontentement le 10 octobre 2017.

Les fonctionnaires se prononcent pour la convergence des luttes

Trois organisations (FO, CGT et Solidaires) de fonctionnaires (État, territoriale et hospitalière) appellent à la journée d'action du 16 novembre. Pour elles, en réponse à une « *politique ultralibérale* » menée par le gouvernement, « *l'heure est à élever le rapport de force en faisant converger les luttes du secteur public et du secteur privé* ». Et cela « *pour gagner* ». Après la journée nationale de grève et de manifestations (plus de 400 000 agents dans les rues) suivie massivement le 10 octobre, le rendez-vous salarial du 16 octobre entre les syndicats et le ministre de l'Action et des Comptes publics, chargé de la fonction publique, n'a pas permis pour autant de répondre aux revendications. Le 6 novembre, un rassemblement de protestation organisé par les neuf organisations du secteur public, dont l'UIAFP FO, à Paris-Bercy et un boycott le même jour du Conseil commun de la fonc-

tion publique n'ont pas davantage conduit le gouvernement à entendre les demandes des agents. Ils ne cessent cependant de rappeler leurs revendications, notamment salariales. Les fonctionnaires, qui ont perdu près de 16 % de pouvoir d'achat depuis 2000, demandent une « *revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice* ». Après six ans de gel du point puis une hausse de 1,2 % attribuée en deux temps (0,6 % en juillet 2016 puis 0,6 % en février 2017), le gouvernement a annoncé cet été un nouveau gel du point pour 2018.

Il faut développer les missions publiques

D'autres annonces sont jugées tout aussi « *inacceptables* ». Suppression de 120 000 emplois sur cinq ans, rétablissement dès 2018 du jour de carence pour maladie, absence de mécanisme permettant une compensation intégrale de la hausse de la CSG, laquelle n'est donc pas assortie d'un gain

de pouvoir d'achat... Pour les agents, « *la coupe déborde* ». À ce mécontentement sur le pouvoir d'achat, les agents ajoutent celui relatif à la philosophie appliquée au débat sur les missions publiques (CAP2022). Avant même d'être lancé, ce débat, dont sont écartés les syndicats, prend la contrainte budgétaire pour clef de voûte. Alors que le gouvernement envisage sans s'en cacher la possibilité d'une « *privatisation et abandon de missions* », les agents s'alarment d'une éventuelle nouvelle réduction de voilure de la sphère publique. Ils demandent au contraire un « *développement des missions publiques* ». Alors que moult services ont vu leurs effectifs laminés par les réformes engagées depuis plus de dix ans, ils revendiquent aussi des créations d'emplois là « *où c'est nécessaire* », ainsi que des « *dispositifs ambitieux* » de lutte contre la précarité des emplois dans le secteur public. ■

VALÉRIE FORGERONT

/// Dans l'action le 16 novembre, par des manifestations et des grèves

et la possibilité de négocier plus de douze ans ou trois mandats pour la durée de ceux-ci. Autant nous avons pu obtenir certaines choses (dont le maintien de la branche) et pu en bloquer d'autres, autant de nombreuses dispositions de ces ordonnances – comme nous l'avons toujours dit – sont inacceptables. Raison pour laquelle, sur mandat de notre Comité confédéral national, nous serons dans l'action le 16 novembre, par des manifestations et des grèves. Pour ma part, je défilerais avec nos camarades des Bouches-du-Rhône à Marseille. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter



Jean-Claude Mailly au cours du Salon des CE FO, qui s'est tenu le 7 novembre dernier à Paris, a déclaré que la confédération FO étudiait les recours contre la suppression du CHSCT.

✚ Voir l'article sur
www.force-ouvriere.fr/7381

En bref**ÉGYPTE****Un projet de loi contre la liberté syndicale**

En violation de la convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale, un projet de loi présenté le 8 novembre institutionnalise de fait la Fédération syndicale égyptienne, contrôlée par le gouvernement, comme la seule organisation syndicale reconnue dans le pays, alerte la CSI (Confédération syndicale internationale). Il impose notamment aux syndicats indépendants des seuils minima d'affiliation.

ÉTATS-UNIS**Baisse du chômage en trompe l'œil**

Plus de 700000 Américains, découragés, ont renoncé à chercher un emploi en octobre et ne sont donc plus comptabilisés dans les statistiques sur l'emploi. Ce chiffre relative, pour le moins, la baisse du taux de chômage, officiellement tombé le mois dernier à 4,1%, son plus bas niveau depuis presque dix-sept ans. Par ailleurs, la rémunération horaire n'a augmenté que de 0,1% contre +0,5% en septembre.

RETRAITÉS**Ils sont passés de 3 à 14 millions en cinquante ans**

Depuis la création de la Caisse nationale d'Assurance vieillesse (CNAV) en 1967, le nombre de retraités du régime général a presque été multiplié par cinq, passant de 3 à 14 millions de personnes. La CNAV, qui publie ces chiffres, explique que cette progression est « principalement » liée à l'allongement de l'espérance de vie, en hausse de plus de dix ans sur la période.

COP23 : les États peinent à remplir leurs engagements

CLIMAT Cette année, les États auront onze jours pour discuter des modalités concrètes de mise en œuvre de l'Accord de Paris, issu de la COP21. Mais un an après l'entrée en vigueur de cet accord, le compte n'y est pas.



Délégation de FO à la COP23 (de gauche à droite) : Justine Braesch, Cécile Potters, Pascal Pavageau (secrétaire confédéral) et Marjorie Alexandre.

Présidée par les Îles Fidji, la COP23, qui se tient à Bonn, a notamment pour objectif de créer des règles environnementales communes pour les 196 États ayant signé l'Accord de Paris. Autre mission : définir le montant des sommes versées

par les pays pollueurs pour les pays victimes de crises climatiques. Les besoins pour l'adaptation des pays les moins avancés au changement climatique ont été évalués à 300 milliards de dollars en 2030. Or, les pays riches sont encore loin d'avoir tenu leur

promesse de donner 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays pauvres à mener ce combat ou pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Des évaluations avec des critères sociaux

Une délégation de FO, menée par Pascal Pavageau, secrétaire confédéral, est présente à Bonn. « Nous exigeons de la part des États des engagements financiers clairs et soumis à un calendrier contraignant, ainsi qu'à une évaluation régulière selon des critères précis, en particulier sociaux », précise Pascal Pavageau. FO demande également une accentuation des moyens de la recherche publique pour accélérer l'innovation et que tous les travailleurs bénéficient de mesures de transition, d'accompagnement et de compensation. ■

NADIA DJABALI

Droits sociaux européens : un socle et après ?

La CES (Confédération européenne des syndicats) a lancé une campagne de dix jours de lobbying et d'activités sur les médias sociaux pour obtenir que la proclamation du socle de droits sociaux européens, qui devrait avoir lieu lors du sommet européen du 17 novembre, ne se limite pas à une simple déclaration d'intention. Avec la CES, FO revendique que son adoption soit suivie d'un plan d'action permettant d'aboutir à des « salaires équitables et des emplois sûrs ». C'est ce que Jean-Claude Mailly a défendu lors d'une rencontre avec la ministre chargée des Affaires européennes le 10 novembre. ■

E. S.

Les inégalités seraient pires sur le territoire sans les revenus de transferts

Quel est l'impact de la redistribution de revenus – via l'impôt et les prestations sociales – dans la réduction des inégalités sur le territoire ? Pour l'Insee (étude publiée le 6 novembre), sans ces transferts, les différences entre les régions du point de vue des écarts entre hauts et bas revenus seraient bien plus fortes. Par ailleurs, la réduction des inégalités par les revenus de transfert est d'autant plus forte que la région est touchée par la pauvreté, constate l'Insee. En Seine-Saint-Denis ou encore dans les Bouches-du-Rhône les inégalités sont divisées par deux via la redistribution de revenus. ■

V. F.



Le forfait hospitalier augmentera de 2 euros au 1^{er} janvier 2018, passant de 18 à 20 euros par jour.

Changements en vue à la Sécurité sociale

INVENTAIRE Le budget de la Sécurité sociale pour 2018, actuellement en discussion au Parlement, acte le basculement des cotisations salariales vers la CSG. Tour d'horizon des principales mesures du PLFSS 2018 pour l'utilisateur.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 (PLFSS 2018), qui sera définitivement adopté en décembre, prévoit une hausse de 1,7 point de CSG, en remplacement de la suppression des cotisations salariales maladie et chômage. De nombreux retraités et les fonctionnaires seront *de facto* davantage mis à contribution.

La généralisation du tiers payant, qui aurait dû être effective au 1^{er} novembre dernier, est supprimée. Le gouvernement doit rendre public, avant le 31 mars 2018, un rapport sur un calendrier de mise en œuvre d'un « tiers payant intégral » généralisable, qui ne serait *a priori* pas obligatoire.

Hausse du forfait hospitalier

Le forfait hospitalier augmentera de 2 euros au 1^{er} janvier 2018, passant de 18 à 20 euros par jour.

La revalorisation annuelle des retraites est reportée d'octobre 2018 à janvier 2019. Le minimum vieillesse (Aspa), perçu par environ 550 000 personnes (803 euros pour une personne seule), sera lui augmenté de 100 euros d'ici à 2020, en trois fois.

Onze vaccins seront obligatoires, contre trois aujourd'hui, pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Outre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, seront exigés

les vaccins contre la coqueluche, la rougeole-oreillons-rubéole (ROR), l'hépatite B, la bactérie *Haemophilus influenzae*, le pneumocoque et le méningocoque C.

Du côté des prestations familiales, le PLFSS acte une baisse de 15 euros par mois de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) pour les enfants nés après le 30 juin 2018. Environ 10 % des familles seront en outre exclues du dispositif.

Le prix du paquet de cigarettes sera progressivement augmenté, pour atteindre 10 euros en 2020, et la taxe sur les sodas va être modulée en fonction du taux de sucre ajouté. **FRANÇOISE LAMBERT**

FOCUS

FO a voté contre le PLFSS 2018 dans les caisses

FO a voté contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2018 dans les cinq conseils des caisses nationales des branches de Sécurité sociale (maladie, famille, vieillesse, accidents du travail – maladies professionnelles, ACOSS), sollicités pour avis. « Ce PLFSS touche aux structures et aux fondamentaux de notre modèle de sécurité sociale. Nous ne sommes plus dans la solidarité, c'est pourquoi nous sommes opposés à ces transformations », indique Jocelyne Marmande, secrétaire confédérale FO.

La publication des chiffres du chômage deviendra trimestrielle en 2018

EMPLOI À partir de 2018, le ministère du Travail ne publiera plus tous les mois, mais tous les trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

L'annonce en a été faite le 9 novembre par Pôle emploi et la Dares, le service statistique du ministère. Dès son arrivée au ministère du Travail, Muriel Pénicaud avait prévenu qu'elle ne commenterait plus les chiffres du chômage tous les mois, préférant livrer une analyse trimestrielle de la situation du marché du travail. C'est l'objet des Rendez-vous de Grenelle, lancés le 5 septembre.

Le 9 novembre, Pôle emploi et la Dares ont à leur tour annoncé que la publication du nombre de chômeurs passerait de mensuelle à trimestrielle en 2018, en accord avec les autorités statistiques. La première édition, portant sur le premier trimestre 2018, sera datée du 25 avril. Elle présentera la moyenne du nombre de demandeurs d'emploi inscrits et des flux d'entrées et de sorties sur la période. Les statistiques actuelles continueront d'être mises en ligne tous les mois, mais elles ne seront plus publiées.

Les ruptures conventionnelles seront précisées

Le ministère du Travail souhaite par là « mettre l'accent sur les évolutions tendanciennes plutôt que sur les variations au mois le mois, très volatiles ». Une volatilité qui s'est récemment accrue, selon un groupe de travail Dares-Pôle emploi-Insee. L'année 2016 en donne l'illustration, selon la Dares.

Le nombre de chômeurs en catégorie A a baissé de plus de 100 000 sur l'année, mais l'indicateur mensuel a fait le yo-yo avec cinq hausses et sept baisses. En revanche, une publication trimestrielle aurait donné lieu à quatre baisses consécutives.

Autre nouveauté, en 2018 la Dares fera aussi apparaître le nombre d'entrées à Pôle emploi à la suite d'une rupture conventionnelle. Aujourd'hui, elles sont intégrées à la catégorie « autres motifs », représentant plus d'un tiers des fins de contrat. **CLARISSE JOSSELIN**



EVE CAROLI, ÉCONOMISTE DU TRAVAIL, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE

« Le monde du travail doit siéger dans le groupe d'experts sur le Smic »

ENTRETIEN Eve Caroli est économiste du travail. Elle a siégé de 2013 à 2017 dans le groupe d'experts indépendants qui effectue une analyse annuelle du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) et remet un avis consultatif sur un « coup de pouce » ou non au montant du Smic.

Pourquoi le groupe d'experts a-t-il été systématiquement défavorable à un coup de pouce au Smic ?

Eve Caroli : Je pense que ce groupe ne devrait pas être constitué comme il l'est. Dans sa forme actuelle, en tout cas tel que moi je l'ai vécu, il y a une sorte de disjonction entre la production d'une information extrêmement riche et de nature assez scientifique, et une décision qui est prise sur la base de quelque chose qui relève plus de l'intime conviction et de craintes des effets sur l'emploi d'une augmentation du Smic.

LA DÉCISION D'AUGMENTER LE SMIC COMPORTE UNE DIMENSION POLITIQUE.

Comment remédier à ce problème de prise de décision ?

Eve Caroli : La décision d'augmenter le Smic au-delà de l'augmentation mécanique annuelle est une prise de risque qui ne peut pas être une décision d'experts. C'est une décision qui forcément comporte une dimension politique. Fondamentalement, il faut que les organisations syndicales et patronales y soient représentées. Le groupe a besoin d'effectuer des analyses en tenant compte de ce qui se passe réellement dans les entre-

prises et comment les salariés vivent cela. En Angleterre, la *Low Pay Commission* est composée de représentants du patronat et des syndicats ainsi que d'experts académiques. Tout le monde discute et fait émerger une décision qui n'est pas qu'un simple conseil au ministre, comme c'est le cas en France.

Pensez-vous qu'un coup de pouce est souhaitable en 2018 ?

Eve Caroli : À titre personnel, je pense que les conditions sont réunies, et elles pouvaient déjà l'être l'an dernier. Pour une raison mécanique, la loi dit que le Smic augmente de l'inflation et de la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et des employés. S'il y a des gains de pouvoir d'achat pour les ouvriers et les employés, les salariés au Smic n'en profitent que pour moitié. S'il n'y a jamais de coup de pouce, l'écart entre le Smic et le salaire moyen des ouvriers et employés augmentera. Donc l'absence de coup de pouce accroît les inégalités au bas de la distribution des salaires. Il s'agit d'un grand facteur de frustration des salariés en bas de l'échelle, qui peut se manifester éventuellement par une baisse de leur effort et donc de la productivité, et surtout par des effets néfastes sur la cohésion sociale.

Le groupe commande également des études aux administrations...

Eve Caroli : Pour le rapport 2016, nous avons commandé des études sur les trajectoires salariales. Est-ce que quand à un moment une personne est payée au Smic, elle y reste toute sa vie, ou est-ce qu'il s'agit d'une situation transitoire ? Le résultat des études a montré que lorsqu'on commence au Smic, on y reste longtemps. Et quand on en sort, les rémunérations restent dans les environs du salaire minimum. Cela veut dire qu'il y a des personnes qui sont coincées dans le bas de l'échelle salariale.

Un point reste relativement mal éclairé : quelles sont les conditions de travail et de santé des salariés rémunérés au Smic. C'est-à-dire, en échange du salaire qu'on leur verse, qu'est-ce qu'on leur demande comme effort et quelles sont leurs conditions de santé. La population vieillit et la question de faire vieillir les gens au travail est de plus en plus cruciale. ▀

CE QUI CHANGE

➤ **Le pacte civil de solidarité (Pacs)** est, depuis le 1^{er} novembre, enregistré en mairie par un officier de l'état civil et non plus au tribunal.

➤ **Les photographies à usage commercial** doivent, depuis le 1^{er} octobre, porter la mention « photographie retouchée » dès lors que l'apparence corporelle des mannequins a été modifiée par un logiciel de traitement d'image « afin d'affiner ou d'épaissir la silhouette ».

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

159

C'est le nombre d'heures supplémentaires effectuées par une salariée japonaise en un seul mois. Elle est décédée d'un arrêt cardiaque. L'affaire n'a été révélée qu'en octobre 2017, quatre ans après, les parents ayant enfin réussi à faire pression sur l'entreprise, qui avait pourtant pris publiquement position contre le « présentisme ».

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE est revalorisé chaque année par les pouvoirs publics. Son montant mensuel actuel est de 3269 euros.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Pollution : de quel bois se chauffe-t-on ?

Le bois n'est pas toujours écologique, notamment quand on s'en sert pour se chauffer car il dégage un grand nombre de micro-particules (MP) très nocives.

Moyen de chauffage le moins cher, le bois peut coûter cher en nuisant gravement à la santé. La multiplication des inserts, cheminées à foyer fermé fonctionnant au bois, a contribué à la dégradation de la qualité de l'air. Le nombre de ménages utilisant le bois est passé de 5,9 millions en 1999 à 7,4 millions en 2013, selon l'Ademe, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Récemment, des mesures d'aide à la reconversion ont été proposées, allant pour certaines jusqu'à 1 000 euros pour inciter à abandonner les anciens chauffages d'avant 2002 au profit d'installations plus récentes et moins polluantes. En fait, la dangerosité de ce mode de chauffage est connue de longue date.

ZOOM

Des particules délétères
Les PM 10 (« particulate matter ») sont des poussières ultra-fines qui, de ce fait, pénètrent profondément dans les poumons, d'où une inflammation des alvéoles respiratoires mais aussi du système cardio-vasculaire. Elles sont subdivisées selon leur taille, les PM 2,5 (particules fines inférieures à 2,5 microns), les PM 1 et les PM 0,1.

Depuis 2009, s'expose à une amende de 1 500 euros celui qui n'entretient pas régulièrement sa chaudière à bois. La préfecture de Paris avait même prévu d'interdire les feux de cheminée à foyer ouvert à Paris et en Île-de-France, mais le 1^{er} janvier 2015 le décret a été abrogé avant d'entrer en vigueur.

Flamme verte

Pourtant, « une journée de chauffage au bois avec une cheminée équivaut en émissions de particules à environ 3500 kilomètres au volant d'un véhicule particulier diesel », explique-t-on à Airparif, l'observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France. Selon lui, le chauffage au bois résidentiel représente 23 % des émissions totales de PM 10 (diamètre inférieur à 10 microns) dans la région et 32 % de celles de PM 2,5. Bien entendu, les conditions météorologiques (vent, pression, température) jouent. En décembre 2016, Airparif constate que « les émissions liées au chauffage au bois ont fortement impacté localement les niveaux de fond (loin des axes routiers), entraînant certains jours des niveaux de fond aussi élevés, voire supérieurs aux niveaux relevés à proximité immédiate des axes routiers ». Pour remédier à ce problème, des inserts récents témoignent de leur moindre pollution en affichant le label « Flamme verte », créé par l'Ademe et garantissant une émission de particules fines inférieure à 90 mg/m³. ➤

6%
C'est le pourcentage de gens pensant que le chauffage au bois peut être polluant (sondage en 2014, Ademe).

MICHEL POURCELOT

Agenda

Jeudi 16 novembre

MOBILISATION INTER-PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la journée de grèves et de manifestations, à l'appel de FO et de la CGT, contre les dispositions inacceptables des ordonnances, les atteintes au service public et à la protection sociale et pour la prise en considération des attentes sociales multiples qui s'expriment dans le public et le privé, Jean-Claude Mailly manifestera à Marseille tandis que Pascal Pavageau sera en tête de cortège à Paris.

Vendredi 17 novembre RETRAITES

Philippe Pihet conduira la délégation FO pour une réunion de négociation sur les retraites complémentaires (Agirc-Arrco).

Mardi 21 novembre FORMATION SYNDICALE

Un stage « techniques de négociation : réussir ses négociations et sa communication » a lieu au siège de la confédération. Y seront abordés la préparation des réunions de négociation, les comportements, les attitudes et les techniques de communication, les

outils de rhétorique, les situations de crise, la sortie de la négociation.

DROITS DE L'HOMME

La CNCNDH annoncera les résultats du prix des Droits de l'homme de la République française 2017.

Mercredi 22 novembre CONVENTIONS OIT

La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT débute sa réunion annuelle consacrée à l'examen de la conformité des législations et pratiques des États ayant ratifié les conventions internationales du travail.

LE CONFLIT

FO ainsi que la CFDT, la CFTC, la CGC et la CGT ont de nouveau appelé les salariés des services clientèle d'Engie (ex-GDF Suez) à la grève le 14 novembre, contre la délocalisation croissante des activités, et assigné l'énergéticien en justice. Près de 1 200 emplois ont été délocalisés depuis 2007, « *en catimini, dans des pays à très bas coûts* », dénoncent les syndicats. La direction parle « *d'expérimentation* » pour s'affranchir d'une information-consultation devant le comité d'établissement.

L'INTERROGATION

FO Énergie et Mines se félicite du report à après 2025 de la baisse à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité, sans nouvelle date précise. Le gouvernement admet ainsi que cela compromettrait ses objectifs de baisse des émissions de CO₂, explique en substance FO. En revanche, dans un communiqué intitulé *Vers un retour à la raison ?*, la fédération, qui défend la nécessité d'un mix énergétique, s'interroge : pourquoi dès lors continuer à vouloir fermer la centrale de Fessenheim ?

LA MOBILISATION

Les salariés des maisons de retraite médicalisées d'Occitanie étaient mobilisés le 9 novembre, à l'appel de FO, pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail et des conditions d'accueil des résidents. Dans de nombreux Ehpad de la région, ils ont cessé le travail et se sont rassemblés devant leurs établissements. FO s'alarme aussi de l'arrêt brutal des contrats aidés, qui va renforcer les difficultés dans les établissements et accroître l'épuisement des professionnels.

**Lille 2018 :
24^e congrès FO**

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr depuis le 13 novembre.

Salon des CE FO sur Flickr

Retrouvez une sélection de photos du premier Salon des comités d'entreprise FO, à Paris, le 7 novembre 2017. Toutes ces photographies, et bien d'autres encore, sont disponibles sur le compte Flickr de Force Ouvrière : www.flickr.com/force-ouvriere/

Comment adhérer à Force Ouvrière ?

Une seule condition est nécessaire pour adhérer à FO, il suffit d'être salarié. Que l'on soit actif, chômeur ou retraité, chacun a sa place dans l'un des syndicats confédérés Force Ouvrière. Choisissez sur notre site le département de votre lieu de travail et adressez directement un mail à l'union départementale, qui vous mettra en rapport avec votre syndicat. www.force-ouvriere.fr/adherer

Agenda FO 2018

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez dès à présent commander l'agenda FO 2018 sur l'e-boutique : <https://www.boutique-fo.fr>

Votre hebdomadaire au format PDF

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

La découverte du syndicalisme dans la douleur d'un PSE

PORTRAIT Il représente FO chez Semperit à Argenteuil (Val-d'Oise). L'usine ferme ses portes en novembre et délocalise son activité en Pologne, Karim Laldji, 33 ans, a participé au combat qui a contraint la direction à améliorer le plan social.

Karim Laldji, père de deux enfants, est chef de calendres chez Semperit (groupe autrichien) à Argenteuil (Val-d'Oise). Ce site chimique est le seul en France à fabriquer des tapis roulants en caoutchouc pour l'industrie. Le 30 juin dernier, les 64 salariés et la trentaine de prestataires apprennent, lors d'un CE, la fermeture définitive de l'usine en août et la délocalisation de son activité en Pologne. Coup de massue supplémentaire, la direction présente un PSE aux mesures minimalistes. Les salariés débutent alors un combat de près de quatre mois. « *Je me suis totalement investi dans la boîte depuis onze ans alors c'est difficile de la quitter* », confie Karim. Soutenus par deux syndicats dont la jeune section FO créée en mars – notamment par Karim qui en redevient le représentant –, les salariés multiplient les actions et vont devant la justice. Contrainte, la direction




© V. FORGERONT

4 mois

C'est le temps qu'aura duré le combat des salariés de l'usine Semperit pour obtenir un PSE aux mesures améliorées.

présentera enfin le 5 octobre un PSE aux mesures améliorées (primes, congé de reclassement...).

Une formation syndicale accélérée

Pour Karim, adhérent FO depuis janvier 2016, tout cela constitue un baptême du feu syndical. « *J'ai toujours perçu FO comme une organisation libre, où l'on entretient des relations de confiance entre militants pour faire avancer le travail syndical.* » La section pensait préparer à son rythme les élections professionnelles de novembre... « *La découverte de l'activité syndicale a été accélérée par ce plan social ! Les structures FO, notamment l'UD du Val-d'Oise, nous ont apporté une aide précieuse.* » Passionné d'informatique, Karim envisage de suivre une formation « *pour créer une entreprise de dépannage* ». Semperit cessera son activité en novembre. 

VALÉRIE FORGERONT



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** novembre 2017

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.